

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 69 (1924)
Heft: 10

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La réorganisation de nos cadres au Conseil national. — Danemark et Confédération Suisse. — L'honnêteté d'une nation n'est pas de tenir ses engagements. — Le débat sur les manœuvres des 1re et 2e divisions. — Double ou simple action ? — Question de doctrine. — De l'artillerie en liaison avec les autres armes.

Le Conseil national a voté l'arrêté dit de « réorganisation des troupes » auquel il a conservé ce titre plutôt baroque. Il l'a fait après un long débat qui n'est pas sorti des généralités. Après quoi, l'arrêté a été accepté à une forte majorité.

La minorité comprend tous les députés socialistes naturellement, qui sont contre l'armée parce qu'ils ne sont pas au gouvernement. S'ils y arrivent, ils changeront d'opinion et seront pour l'armée, comme tout gouvernement désireux de vivre avec la nation dont il a la garde.

Mais regardez le Danemark, nous dit-on. Eh bien ! oui, nous le regardons, mais, avant de nous prononcer sur la résolution que son gouvernement prépare, nous demandons à regarder jusqu'au retour d'une période troublée. Alors seulement il sera possible de juger en connaissance de cause. Dans le moment actuel, le geste du gouvernement danois ne signifie pas grand'chose ; l'Europe traverse une phase de mysticisme pacifique ; tant mieux si cela dure, et surtout si la contagion gagne des contrées qui n'ont pas paru disposées jusqu'ici à entrer dans cette voie. Mais il est prudent d'attendre qu'il en soit ainsi quand on est soi-même un petit Etat exposé au risque d'être d'un jour à l'autre au centre de la bagarre.

Le Danemark n'est pas dans cette situation-là. Son principal risque réside dans le désir que pourrait entretenir une Allemagne soucieuse de revanche, de récupérer les territoires du Holstein que le traité de Versailles, sanctionné par les populations intéressées, a rendus à leur légitime appartenance. Or, avant que l'Allemagne puisse réaliser cette intention, elle devrait en découdre avec d'autres ennemis à forces puissantes et dont les armées retiendraient la sienne en d'autres lieux. La situation stratégique du Danemark et celle de la Suisse, dans l'hypothèse d'un conflit européen, sont trop différentes pour autoriser un rapprochement fondé sur leurs intérêts militaires respectifs.

A côté des socialistes, la minorité a groupé une douzaine d'autres députés confiants dans les élans de fraternité dont résonnaient, à la même heure, les échos de la salle de la Réformation à Genève. Gardons-nous de railler ; souhaitons plutôt que l'avenir réponde aux espérances ; mais ne nous considérons pas comme justifiés à partir avant les violons, comme on dit. Le protocole de Genève n'est qu'un avant-propos ; il pose des principes et propose une solution : celle-ci doit maintenant passer à la discussion des intéressés, et ce n'est que l'été prochain, après la conférence du désarmement qui s'ouvrira le 25 juin, que l'on commencera à se rendre compte, peut-être, du degré de confiance que méritent les espoirs semés cet automne dans les champs de la diplomatie.

Pouvons-nous maintenir jusque-là l'état inconstitutionnel et le désordre des cadres dont souffre notre armée ? En avons-nous le droit surtout ?

* * *

C'est une chose bien curieuse que le peu de souci montré chez nous, par de fort honnêtes gens d'ailleurs, de nos engagements internationaux. Il semble vraiment que, si la parole d'un individu est sacrée, et qu'à ne pas la tenir il s'expose au reproche mérité de malhonnêteté, il n'en est pas de même d'une nation. D'aucuns invoquent la vertu, voire le Nouveau Testament, pour engager la nôtre à renier sa parole. Nous ne devrions même pas attendre, pour le faire, que le coq ait chanté trois fois.

Je pense ici à ce groupe de citoyens et de dames qui s'est formé autour du pasteur Ragaz, à Zurich, qui se dénomme « Centre suisse d'action pour la paix », et qui distribue des feuilles volantes préconisant le désarmement de la Suisse à titre d'exemple au monde et « pour l'honneur du pays ». On s'imaginait jusqu'à présent que l'honneur, ou simplement la probité, exigeait le respect de ses engagements. Le Centre suisse d'action pour la paix est d'une opinion contraire. Il sait qu'en échange du privilège de n'avoir pas à mettre de nos troupes à la disposition de la Société des Nations dans ses actions militaires pour empêcher une guerre d'éclater, nous avons promis de défendre, le cas échéant, notre territoire avec toutes nos forces. C'est une promesse ferme, que le Conseil de la Société des Nations a enregistré avec la confiance qu'il a estimé nous être due. Et maintenant le groupe de M. Ragaz, où des chrétiens qui se croient intègres exercent, sauf erreur, une influence marquée, à commencer par l'honorable M. Ragaz lui-même, nous propose, — que dis-je nous propose ? — nous fait un devoir de conscience de ne pas justifier la confiance dont nous avons été honorés.

Ce groupe avait déjà le service civil à son actif. Le voici qui tient à y ajouter un manque de parole helvétique « pour le salut et l'honneur du pays ». Nous n'employons pas d'aussi beaux termes, mais ce n'est pas en raison des termes seulement qui nous préférons parler un autre langage.

* * *

Après les exercices de la première division, ceux de la deuxième. Conçus d'une manière analogue, guerre de beaucoup de mouvement, c'est-à-dire des exercices ayant comporté de nombreux et longs déplacements, ils ont témoigné, a exposé la critique générale, de divers progrès autorisés par l'expérience acquise à la première division. La *Revue militaire suisse* espère être en mesure de publier des articles qui préciseront les enseignements obtenus.

En attendant, le débat s'est ouvert au sujet de la conception même des exercices. Après quelques aperçus un peu trop généraux pour conduire à des conclusions assurées, il tend à se poursuivre en opposant l'un à l'autre les deux termes : manœuvres à double ou à simple action. Si nous ne nous trompons, le colonel Lecomte a été le premier à attacher le grelot dans un article de la *Gazette de Lausanne*. Pour lui, la manœuvre à double action aboutit inmanquablement à des invraisemblances trop criantes pour ne pas conduire à une caricature de la guerre, donc à répandre l'erreur dans de nombreux esprits. Appréciant les exercices de la deuxième division au cours desquels il fonctionna comme arbitre, il estime que les exécutants n'y ont pas appris grand'chose. Il serait intéressant de savoir si les exécutants eux-mêmes sont de cet avis. Ceux que nous avons interrogés pour nous éclairer sur ce point, — trois seulement, ce qui est insuffisant, — nous ont déclaré, avec des exemples personnels à l'appui, qu'ils avaient récolté un acquit d'instruction. Tout dépend en effet du point de vue auquel on se place. Le colonel Lecomte est un professionnel ; il en sait plus que la plupart des officiers qui ont pris part aux manœuvres ; il est tout à fait naturel que son sentiment soit celui qu'il a exprimé. Mais il n'est pas moins naturel que des officiers moins entraînés en aient éprouvé un autre. D'une manière générale, nous n'en savons pas tant que nous n'apprenions quelque chose, quelle que soit l'occasion qui nous est offerte d'apprendre.

La question nous paraît donc devoir être autrement formulée ; nous la comprenons comme suit : quel sera le régime d'exercices qui fournira l'occasion d'apprendre le mieux et le plus utilement ce qu'il est nécessaire de savoir ? Présenté sous ce jour, le débat peut se développer, nous semble-t-il, dans toute son ampleur, et chacun est intéressé à le suivre et à y participer, le cas échéant. Les

manœuvres de cet automne n'auraient eu d'autre effet que de l'amorcer en attirant l'attention sur son importance et en y introduisant une première moisson de faits d'observation, elles auraient été utiles. Constatons en passant que le même objet préoccupe les esprits hors de Suisse comme chez elle. Il n'en saurait être autrement ; le problème est né de la guerre et ceux qui l'ont faite tâtonnent comme les autres pour tirer ses conséquences d'instruction du temps de paix. On lira avec intérêt, à ce propos, la correspondance de notre chroniqueur français, ci-après, qui résume, à un point de vue partiellement un peu différent, il est vrai, les phases par lesquelles le débat a passé jusqu'ici en France.

Cela dit, laissons la parole au colonel Lecomte :

« Les manœuvres n'ont jamais été et ne pourront jamais être l'image de la guerre ; elles n'en sont que la caricature. Il leur manquera toujours les éléments essentiels : le danger et le sacrifice consenti.

» Les procédés employés par les directions de manœuvres de tous temps et de tous pays pour rendre la caricature attrayante et instructive peuvent se ramener à deux : la manœuvre à simple action, où un seul corps de troupe manœuvre contre un ennemi marqué ou supposé ; la manœuvre à double action, où l'on lâche deux corps de troupe l'un contre l'autre comme deux monstres déchaînés.

» La première manière a été employée chez nous, il y a quelque trente ans, pour les premières manœuvres de corps d'armée... Au bout de quelques années, on crut faire mieux. Au corps d'armée on opposa des divisions combinées, manœuvrant véritablement. Le système de la manœuvre à double action prit pied, et dura cahin-caha jusqu'à la guerre mondiale...

» Après onze ans d'interruption, la direction des manœuvres de 1924 n'a pas cru devoir innover. Elle s'en est tenue à la méthode des monstres déchaînés, se bornant à constituer très fortement le service d'arbitrage, dont la mission était d'empêcher que les monstres ne s'entredévoraient. Ce service, placé sous la direction du commandant de la 1^{re} division, a fonctionné d'une façon satisfaisante et je n'ai pas ouï dire que quiconque eût été dévoré.

» C'est déjà un résultat, mais ce n'est pas suffisant. Si je suis bien renseigné, l'on est en train, en France, d'en revenir à la manœuvre à simple action contre plastron. Je crois que nous aurions avantage à faire de même et voici pourquoi :

» Dans la manœuvre à double action, une grande partie de l'effort de la direction et de ses organes s'emploie à rechercher le renseignement sur les faits et gestes des deux belligérants qui disposent de leur libre arbitre. Dans la manœuvre à simple action, le plastron étant lié, phase par phase, par des ordres formels de la direction,

ses faits et gestes sont connus et ceux de l'adversaire, qui en sont fonction, peuvent en grande partie être prévus.

» La manœuvre à double action livre au hasard l'instruction de la troupe et la gymnastique d'esprit des états-majors. Telle unité sera toujours en réserve, telle autre toujours au feu ; les uns n'iront jamais aux avant-postes, d'autres y seront deux ou trois nuits de suite.

» La manœuvre à simple action permet au directeur, disposant à son gré du plastron, de vouer tout son effort à l'enseignement qu'il veut tirer de chaque phase de manœuvres. Il devient ainsi possible de donner à la troupe et aux états-majors une instruction systématique, de faire passer les doctrines du domaine théorique au domaine pratique. »

* * *

Ce problème de l'exercice à double ou à simple action n'est pas le seul, très loin de là, qu'aient mis en évidence les manœuvres des première et deuxième divisions. Il en est un autre, non moins important à résoudre, auquel la *Revue militaire suisse* se propose de s'arrêter dans ses prochaines livraisons. Les manœuvres de 1924 ont-elles exprimé, en quelque sorte, ce que l'on pourrait supposer une doctrine de notre défense nationale ? Ces dernières années, nous avons, à diverses reprises, abordé cet objet en nous plaçant surtout au point de vue de la politique militaire, et finalement nous l'avons examiné dans son ensemble — toujours à ce point de vue —, dans l'ouvrage *La Suisse stratégique et la guerre européenne*¹. Il y a lieu de l'étudier maintenant, et les dernières manœuvres en fournissent l'instructive occasion, au point de vue de la conduite de l'armée. On ne peut s'empêcher d'être frappé de remarquer combien souvent, dans nos discussions militaires, et récemment encore à propos de la réorganisation des cadres, l'idée de la guerre de mouvement domine nos programmes de réforme.

On ne contestera pas que la guerre de mouvement mérite d'être étudiée comme la guerre de position. Mais il est utile de se mettre au net vis-à-vis de soi-même sur les conditions dans lesquelles on pourra s'attendre à l'une ou plutôt à l'autre. Nous ne croyons pas que l'on puisse proclamer à l'avance que, lorsqu'il s'agira de défendre notre territoire, nous ferons de la guerre de mouvement ou que nous en ferons une autre. Cela peut dépendre de maintes circonstances qui dominent notre volonté.

Une de ces circonstances est le rapport des effectifs à l'espace. On l'a bien vu pendant la guerre européenne. Lorsque, de part et d'autre,

¹ Les éditeurs, Georg et C^{ie} à Genève, nous ont informé qu'ils n'acceptaient plus les souscriptions à prix réduit offertes par la *Rev. mil. suisse* et dont le délai est échu. L'ouvrage est en librairie.

les effectifs sursaturent le terrain, on aboutit au front continu dont le lieutenant-colonel Revol nous a parlé récemment ; les masses combattantes se trouvent coincées entre les obstacles auxquels elles appuient leurs deux flancs. Ce fut le cas en Occident dès fin 1914 jusqu'en juillet 1918. Mais, lorsque sur un vaste espace, les effectifs sont à l'aise, le mouvement s'affirme de nouveau. Ce fut le cas fréquemment au front d'Orient, en Serbie entre autres, en 1914, et en Anatolie en 1921.

Une autre circonstance peut être la disproportion des effectifs en présence. Si l'un des adversaires est numériquement faible et l'autre numériquement fort, celui-ci sursaturant l'espace, il appartient à l'autre de se déterminer sur le genre de guerre que ses ressources lui permettent d'adopter. Cela dépendra le plus souvent de la profondeur de l'espace sur lequel il lui deviendra possible de manœuvrer. Si cette profondeur n'est pas suffisante, il ne lui reste qu'à user de tous les moyens qu'offre l'art de la fortification pour défendre chèrement sa vie.

Une troisième circonstance sera l'état moral ou organique des armées en présence, circonstance dont les effets ressembleront fort à ceux du cas précédent. Lorsqu'en août et septembre 1914, l'armée française fut obligée de rétablir ses liens distendus devant l'armée allemande victorieuse, elle prit du champ en arrière sur une profondeur de 150 kilomètres avant de revenir à la manœuvre offensive ; et lorsqu'en l'été 1918 l'armée allemande vit sa démoralisation croître en même temps que ses effectifs diminuaient, la guerre de mouvement précipita son allure, c'est-à-dire que les Allemands n'eurent plus que l'espoir de gagner, derrière eux, un front proportionné à leur effectif afin de s'y ressaisir si possible.

Une quatrième circonstance pourra être la constellation politique internationale suivant laquelle une des armées en présence pourra compter ou non sur le concours d'un allié. Lorsqu'en 1915 les Serbes eurent à se déterminer sur leur attitude stratégique à la suite de l'attaque austro-germano-bulgare, ils envisagèrent un instant la perspective du secours que leur annonçait l'arrivée du général Sarrail à Salonique. Si ce secours avait pu être escompté à temps, il entraînait l'occupation d'un front de résistance fortifié pour une lutte durable. Lorsque cette perspective disparut, l'armée serbe se livra à la guerre de mouvement, et comme son infériorité d'effectifs et d'outillage ne lui permettait pas de donner à cette guerre une autre forme que celle du combat en retraite, elle en décida ainsi.

Il est clair que, dans notre cas, avant d'établir une doctrine de

conduite de notre armée, nous devons nous mettre au clair sur les conditions les plus probables dans lesquelles des guerres de nos voisins risquent de nous placer. Nous choisirons alors une doctrine adaptée aux majeures probabilités et fixerons le programme de nos exercices en conséquence.

Enfin, les dernières manœuvres doivent nous inciter à corriger ce qui est principal manquement dans l'emploi de nos moyens. Ces manquements, elles les ont révélés nombreux. La *Revue militaire suisse* voudrait aider à corriger l'un de ceux sur lesquels l'attention s'est portée d'emblée, l'insuffisance de l'accord entre l'artillerie et les autres armes, sans préjudice de la suite. Elle commence cette étude spéciale dès aujourd'hui.

Ne dépassons pas outre mesure les limites d'une chronique. Nos lecteurs sont orientés sur nos intentions les plus prochaines. Nous les résumerons en disant qu'elles sont de saisir l'occasion des derniers exercices de division pour étudier, à la lumière de leur expérience, la meilleure manière de favoriser les progrès de notre instruction militaire.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres d'automne en Lorraine.

Il n'est pas sans utilité de suivre d'un peu près l'effort de rénovation que l'on tente chez nous, depuis la fin de la guerre, en matière de manœuvres d'automne.

Trois essais ont déjà eu lieu : en 1922, à Coëtquidan ; l'an dernier, dans la vallée du Rhône ; cette année en Lorraine. Pour la première fois, nos troupes ont exécuté des manœuvres en territoire désannexé... Mais ceci n'est qu'un point de vue de sentiment.

Techniquement, l'intérêt est le suivant :

A Coëtquidan, on avait manœuvré exclusivement dans un camp, et la nature spéciale de ces terrains militaires avait fait crier au truquage.

Dans la vallée du Rhône, la manœuvre s'était tout entière déroulée en terrain libre, et l'on vit reparaître les fâcheuses tendances d'avant-guerre, spectacle à grand orchestre pour journalistes, châtelains et badauds.

Cette année, en Lorraine, on a pensé combiner les deux manières. Commencées en terrain libre, les manœuvres se sont achevées dans le camp de Bitsche. Ainsi, au cours des marches de concentration, a-t-on pu utiliser tous les accidents habituels du sol et, dans les

prises de contact en vue de l'engagement des unités, a-t-on voulu permettre à celles-ci d'agir comme sur le champ de bataille, sans avoir à redouter les dégâts aux cultures ou la violation des propriétés.

Excellente intention qu'il convient de louer comme elle le mérite, même si dans la réalisation bien d'autres considérants n'intervenaient pour fausser la pratique de nos manœuvres. Car, quoi qu'on imagine, on n'arrivera jamais à faire qu'un exercice du temps de paix soit l'image exacte de la guerre. Et vouloir poursuivre cette chimère, c'est s'engager sur une fausse piste qui aboutira peut-être à des déceptions aussi cruelles que celles d'antan.

On dit : Il y a deux choses distinctes dans l'instruction de l'armée ; celle de la troupe et celle des commandements, chefs et états-majors. La première se donne aux manœuvres d'automne, la seconde dans les exercices de cadres sur la carte ou sur le terrain.

Mais la distinction n'est pas aussi nette qu'on le prétend. Les exercices de cadres ne suffisent pas pour former le commandement. Il faut encore à celui-ci le poids mort de la troupe et des services à mouvoir. Dans le domaine de la conception, chacun se sent un type comme Napoléon, ou presque. Mais c'est à l'exécution que le peloton se disloque !

Il importe donc de ne pas trop perdre les occasions de grands rassemblements de troupes pour négliger le dressage des commandements en les laissant s'engourdir dans la quiétude de situations réglées d'avance, sans imprévu, sans combinaisons ni décisions de leur part. On aurait tort de s'en tenir indéfiniment à du mécanisme exclusif, comme on semble vouloir faire aujourd'hui.

Ceci posé, quelles idées ont présidé cette année aux manœuvres d'automne de Lorraine ?

Quatre divisions y ont pris part. Ce sont les 11^e et 43^e, du XX^e corps d'armée à Nancy, la division marocaine et la division aérienne. Les deux premières formaient le parti bleu, sous le commandement de leur chef organique, le sympathique et distingué général Perret. Les deux autres, parti rouge, étaient à la disposition du général Berthelot, commandant d'armée, chargé de la direction supérieure de ces manœuvres. D'importants détachements de réserve d'armée se trouvaient encore affectés tant à l'un qu'à l'autre parti. Au XX^e corps d'expérimenter l'emploi des multiples formations nouvelles, bataillons de mitrailleurs, unités automobiles, chars de combat, détachements de découverte, etc., soit au cours des marches d'approche, soit dans les si délicates prises de contact.

Face à lui, la division marocaine formait plastron.

Jusqu'ici, il n'y a pas grande différence avec les manœuvres des

années précédentes. Ce qui a fait l'originalité de celles de cette année, c'est, dans les rangs du parti rouge, la présence d'une division aérienne,

Cette division comprenait :

- a) une brigade de bombardement à trois régiments, deux de jour et un de nuit ;
- b) un régiment mixte d'aviation d'armée, comprenant un groupe de reconnaissance et un groupe de chasse ;
- c) une escadrille d'observation.

Forces aériennes très supérieures à celles du parti bleu, qui ne disposait que d'une escadrille d'observation et d'un régiment de chasse.

Chaque parti avait en outre un ballon d'observation, et dans les rangs du XX^e corps figurait un groupe d'artillerie anti-aérienne.

Ce furent en quelque sorte des manœuvres d'aviation. Notre arme aérienne qui, durant l'année, se met laborieusement au courant de ses besoins techniques, n'a pas souvent la possibilité de faire du travail tactique en combinaison avec les autres armes. C'est cependant ce dernier qui importe le plus au point de vue de la préparation à la guerre. On comprend donc parfaitement que le commandement saisisse les rares concentrations de troupes pour exercer nos aviateurs à des missions de champ de bataille. A cet effet, on ne peut que louer la répartition des différentes spécialités entre les deux partis.

Le parti bleu, qui manœuvrait contre un plastron, n'avait ni reconnaissances ni bombardements à exécuter. Mais ayant à se garder contre une aviation adverse puissante, il se trouvait largement doté en engins de chasse.

Pour la division aérienne, au contraire, il s'agissait surtout de reconnaître et combattre les colonnes du parti opposé. Celui-ci devait s'efforcer de dérober ses propres mouvements par un camouflage intense ou par l'emploi sur une large échelle de marches de nuit. C'était une difficulté de plus ajoutée à celles résultant du maniement de formations nouvelles, en particulier une colonne tactique de troupes exclusivement automobiles.

Bien que contrariée par le mauvais temps, l'expérience n'aura pas été inutile. Déjà de fort intéressantes conclusions se dégagent des études pratiques auxquelles on vient de se livrer. Il va sans dire que des confirmations seront nécessaires et qu'il faudra poursuivre les perfectionnements pendant de nombreuses années.

De toute façon, on peut conclure qu'après quelques hésitations inévitables dans le tohu-bohu des innovations d'après-guerre, notre

état-major de l'armée semble avoir dégagé une méthode d'instruction rationnelle. Elle paraît susceptible de donner dans un bref avenir des résultats avantageux.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'aéronautique militaire. — L'assistance aux mutilés et aux invalides de guerre.

L'arrêté organisant l'aéronautique militaire, attendu depuis longtemps, vient finalement d'être publié par le *Journal militaire officiel*.

Jusqu'ici nos services militaires aériens manquaient de cohésion ; les éléments en étaient dispersés ; l'arrêté s'est appliqué à les réunir en un ensemble cohérent.

L'arme de l'aéronautique militaire comprend : a) l'inspection générale de l'aéronautique militaire ; b) la commission technique de l'aéronautique militaire ; c) les troupes d'aviation et d'aérostation ; d) les écoles et cours d'aéronautique ; e) les établissements de l'aéronautique militaire ; f) les services de l'aéronautique militaire.

L'inspecteur général sera un officier général qui, une fois la mobilisation décrétée, prendra le commandement de l'aéronautique au G. Q. G. Toutes les questions relatives à l'instruction et à la préparation à la guerre des formations aéronautiques ressortissent à l'inspection générale.

La commission technique étudie les transformations et les progrès du service et du matériel aéronautique. Elle est présidée par l'inspecteur général et est formée du commandant de l'Ecole aéronautique, d'un commandant d'une unité d'aviation, du directeur du matériel et de trois officiers à la nomination du ministre et possédant le cours de l'Ecole aéronautique.

Les troupes de l'aéronautique se composent d'une escadrille de chasse, d'une dite de bombardement, d'une dite d'observation, d'une escadrille d'aviation d'entraînement et de dépôt, et d'une compagnie aérostatique d'observation.

L'unité tactique d'aviation sera l'escadrille ; deux ou plusieurs escadrilles réunies constituent un *groupe*.

L'escadrille d'entraînement et de dépôt sera à la disposition de l'Ecole d'aéronautique militaire.

Cette Ecole délivre les brevets de pilote-aviateur et d'observateur aéronautique et les cours d'aéronautique préparent les mécaniciens

et les divers spécialistes de l'arme, après un stage au Parc du matériel aéronautique.

Les établissements de l'aéronautique militaire sont le *Parc* et le *Dépôt du matériel*. Le premier construit et répare le matériel et instruit les mécaniciens et d'autres ouvriers spécialisés. Un champ international d'atterrissage sera établi aux environs immédiats de ce Parc.

Le Dépôt du matériel est chargé de la garde et de l'entretien du matériel qui dépasse les besoins des unités de troupes.

Les Services de l'aéronautique militaire embrassent trois formations : a) Le service de météorologie ; b) le service des transmissions et liaisons ; c) le service photo-topographique.

Le premier assure les informations météorologiques nécessaires non seulement à l'aéronautique, en vue de ses randonnées, mais à toute l'armée d'opérations en territoire national.

* * *

La loi générale d'assistance aux mutilés et invalides de la guerre vient de paraître. Elle définit *mutilés de guerre* ceux qui ont souffert une perte anatomique, un préjudice à un organe, n'importe lequel, ou à une fonction, ensuite de blessures ou d'accidents subis en campagne, et *invalides de guerre* ceux qu'une lésion ou une maladie contractée ou aggravée dans l'accomplissement de leur service et pendant leur séjour en territoire ennemi comme prisonniers de guerre, ont privés de leur capacité.

Les mutilés de guerre ont droit à un insigne distinctif bien visible qui attire l'attention et rappelle le soin et l'affection qu'ils méritent pour les services rendus par eux à la patrie. Une classification est prévue selon le degré d'invalidité. Ceux qui sont en conditions de service, capitaines et colonels exclus, seront promus sans être soumis aux épreuves habituelles ni passer d'examen. Les capitaines et colonels restent assujettis aux épreuves imposées aux officiers de carrière pour la promotion au grade suivant.

Les mutilés et invalides en réserve ou retraités bénéficieront d'une majoration de pension fixée selon le degré d'invalidité ; ils bénéficieront en outre d'un subside annuel variable pour chaque enfant légitime de moins de 18 ans, s'il s'agit d'une fille ; de moins de 16 ans s'il s'agit d'un garçon.

Les orphelins des mutilés et invalides de guerre ont le droit de fréquenter les écoles, lycées et universités du pays aux frais de l'Etat. Les mutilés et invalides bénéficieront aussi d'une réduction du prix des transports en chemin de fer.

Le degré d'invalidité sera évalué de 10 en 10 % jusqu'à 100 %, ce dernier pourcentage correspondant à l'invalidité absolue.

D'autres privilèges sont encore prévus, préférence dans les emplois de l'Etat, indemnités de changement de résidence, etc.

Septembre 1924.

INFORMATIONS

FRANCE

Le général de Lacroix. — Les journaux nous ont annoncé le récent décès du général de Lacroix qui fut, en France, le prédécesseur du Maréchal Joffre à la vice-présidence du Conseil supérieur de la Guerre, fonction à laquelle il avait été appelé en 1907.

Né le 30 août 1844 aux Abymes (Grande-Terre, Guadeloupe), le sous-lieutenant de Lacroix sortit de St-Cyr en 1866, dans le 6^e bataillon de chasseurs à pied. Il entra dans l'état-major général en 1870 comme lieutenant.

Il servit, entre autres, au Tonkin où il se fit distinguer et fut cité à l'ordre du corps expéditionnaire.

Rentré en France, il passa de grade en grade, tantôt chef d'une unité d'infanterie, tantôt chef ou sous-chef d'un état-major.

En 1902, il fut nommé commandant de l'Ecole supérieure de guerre. Sa fougue naturelle ne lui faisait pas perdre de vue les exigences de la réalité ; il ne croyait pas à l'offensive quand même, sans souci du feu. Il s'appliqua toujours, dans son enseignement, à demeurer dans la limite des probabilités.

Avant de passer à la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre, il fut encore gouverneur militaire de Lyon et commandant du 14^e C. A.

Après sa mise à la retraite, il continua à se livrer activement aux travaux militaires, dirigeant la *Revue militaire générale* et collaborant régulièrement au *Temps*.

Le général de Lacroix était pour la Suisse un ami. A diverses reprises, et peu de semaines avant sa mort encore, il nous rappelait, dans une lettre particulière adressée à la *Revue militaire suisse*, les liens de parenté qui l'attachaient à notre pays, où, presque chaque année, il aimait à revenir. Il est décédé chez son frère, à Fleurier.
